



Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye

MAIRIE
de
CUBZAC LES PONTS

33240 CUBZAC LES PONTS
Téléphone : 05 57 43 02 11
Télécopie : 05 57 43 92 47
Email : mairie@cubzaclesponts.fr
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

N° A2023-063
Voirie

ARRETE PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT

Le Maire de **Cubzac les Ponts**,

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-5, L2212-6 et L 2213-1 et suivants,
- Vu** le Code de la Route,
- Vu** le Code Pénal,
- Vu** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
- Vu** l'instruction interministérielle relative à la signalisation routière - huitième partie - signalisation temporaire, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,
- Vu** la demande présentée par la société « Gironde très haut débit » en date du 12 juillet 2023 qui souhaite procéder à la plantation et au démontage de poteau sur la RD1010 au droit de l'allée des platanes

ARRETE

- ARTICLE 1 - Afin de pouvoir sécuriser les travaux sur la commune de Cubzac-les-Ponts pour le déploiement de la fibre optique (démontage et pose de poteaux) la société EQUAMS» interviendra pour le compte de « Gironde très haut débit » RD1010 au droit de l'allée des platanes à partir du 21 juillet 2023 pour une durée de 90 jours.
- ARTICLE 2 - Les véhicules de secours et les riverains restent prioritaires. Le chantier sera balisé.
- ARTICLE 3 - Les prescriptions imposées par le présent arrêté seront signalées à l'attention des usagers par des panneaux réglementaires, mis en place et entretenus par l'entreprise en charge des travaux.
- ARTICLE 4 - Le présent arrêté sera publié et affiché en Mairie de Cubzac les Ponts, ampliation faite à :
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint André de Cubzac,
 - Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Saint André de Cubzac,
 - Monsieur le Responsable du Centre Routier Départemental de Haute Gironde,
 - Le demandeur (Gironde très haut débit),

Fait à Cubzac les Ponts, le 12 juillet 2023.
Publié et par délégation du Maire,
Reçu par les services techniques



Remplacement d'un poteau 0711490

